

# DÉLIBÉRATIONS

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Réf. : CV/D117

Séance du 17 décembre 2009 - Convocation du 10 décembre 2009

Compte rendu affiché le 24 décembre 2009

Président de séance : M. Jean-Claude OLLIVIER

Secrétaire de séance : Delphine ROGER

**Présents :**

M. OLLIVIER, Mme GLATARD, M. CHATUT, M. RODRIGUEZ, Mme LEBAHAR, Mme RIVE-OLLIVIER, M. AUROY, Mme GOYON, M. CLARET, M. GOJON, Mme CHIGNARD, M. RACHAS, M. BUFFARD, Mlle FERNANDES, Mlle ROGER, M. MACHURAT, Mme BARTHOD, M. MARTIN-RABAUD, M. MANIKAS.

**Absents représentés**

Mme SORREL-DUNAND par Mme RIVE-OLLIVIER, M. BOUREZG par M. RODRIGUEZ, M. CHRETIN par M. AUROY, Mme BROSSARD par Mlle FERNANDES, Mme MARMONIER par Mme CHIGNARD, M. VALETTE par M. BUFFARD, Mlle COIN par Mlle ROGER, M. DESBOIS par M. MARTIN-RABAUD, Mme ORIOL par M. MANIKAS, Mme CORSET par Mme BARTHOD.

Nombre de conseillers	
En exercice	29
Présents	19
Votants	29
Exprimés	29

**Objet : Modification du tableau des effectifs**

Des agents communaux peuvent bénéficier d'avancements de grade suivant les conditions prévues par les statuts particuliers.

Afin de pouvoir procéder à ces avancements au 1<sup>er</sup> janvier 2010, il convient de modifier le tableau des effectifs.

Poste à supprimer	Nouveau poste
Adjoint technique principal de 2 <sup>ème</sup> classe : <b>1</b>	Adjoint technique principal de 1 <sup>ère</sup> classe : <b>1</b>
Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles de 1 <sup>ère</sup> classe : <b>1</b>	Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles Principal de 2 <sup>ème</sup> classe : <b>1</b>

Ces créations de poste ont été soumises au Comité Technique Paritaire dans sa séance du 11 décembre 2009.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- OUI l'exposé de Monsieur le Maire et après avoir délibéré,
- VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
- VU l'avis du Comité Technique Paritaire en date du 11 décembre 2009,
- **AUTORISE la modification du tableau des effectifs telle que présentée ci-dessus,**
- **DIT que les crédits nécessaires à l'application de la présente décision sont prévus au Budget Primitif,**
- **AUTORISE Monsieur le Maire à effectuer toute opération relative à l'application de la présente décision.**

Après en avoir délibéré les mêmes jour, mois et an que ci-dessus.

Pour extrait conforme,  
Neuville, le 17 décembre 2009  
Le Maire,  
Jean-Claude OLLIVIER.

Acte rendu exécutoire après

- Dépôt en Préfecture le 04/01/2010
- Publication ou affichage le 04/01/2010
- Fait à Neuville-Sur-Saône, le 4 janvier 2010  
Jean-Claude OLLIVIER, Maire.